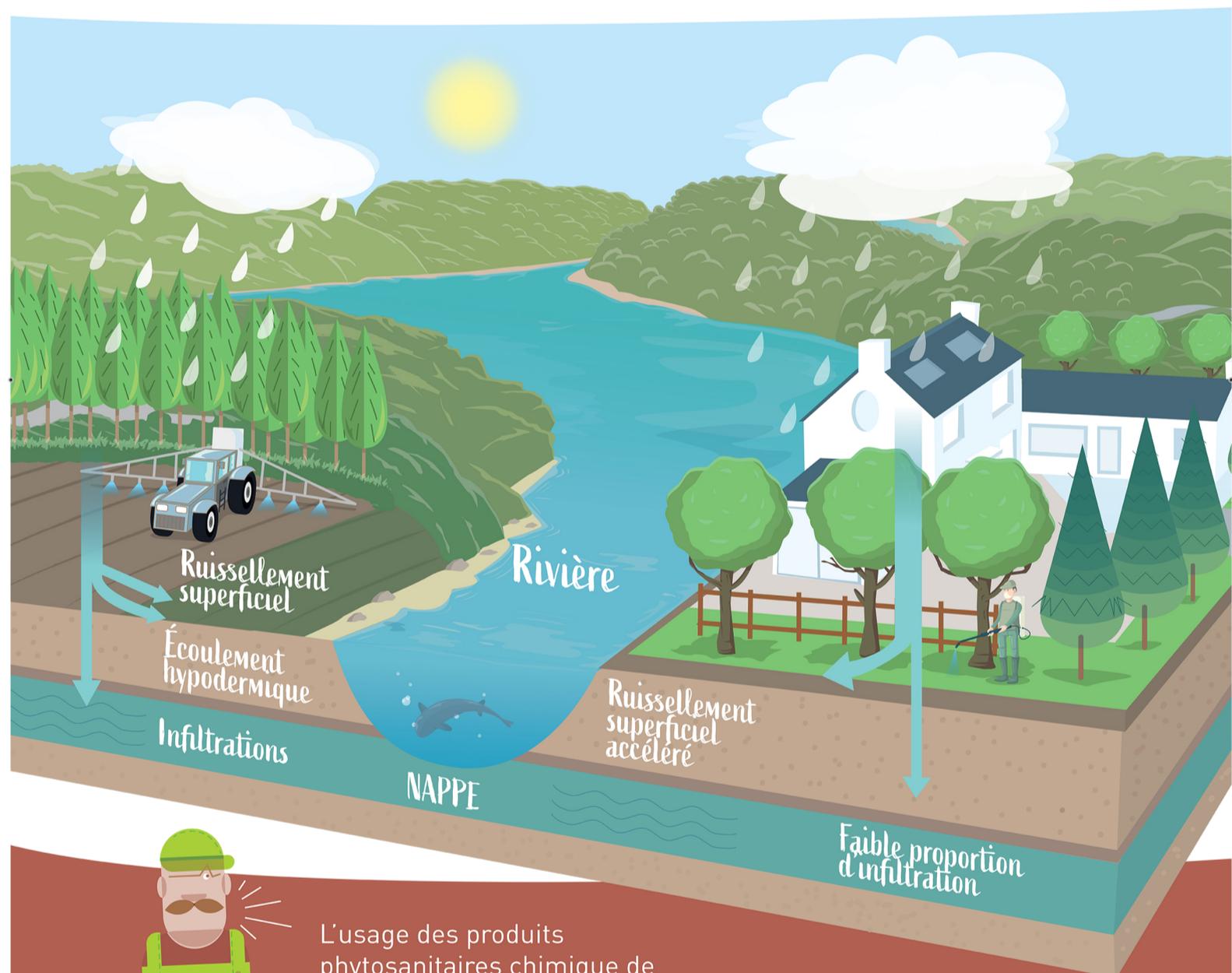


POLLUTIONS DIFFUSES

KEZAKO ?

L'utilisation de produits phytosanitaires (désherbants, fongicides) et de fertilisants (nitrates, phosphores...) par les professionnels (collectivités et agriculteurs) ou les particuliers a un impact direct sur la qualité des cours d'eau et des nappes souterraines.



L'usage des produits phytosanitaires chimique de synthèse est désormais interdit pour les particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019, pour les communes depuis 2017 et sur les cimetières et les terrains sportifs depuis le 1^{er} juillet 2022. Seuls quelques produits définis dans le cadre de la loi Labbé restent autorisés.

Intercommunalités Partenaires



Soutien financier

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



Liberté
Égalité
Fraternité

